



Garde des enfants en fonction des revenus des parents

Par **senhal**, le **08/03/2013 à 17:33**

Bonjour, en cas de divorce si l'un des deux parents n'a pas de revenus stables est-ce que le juge à tendance à donner la garde à l'autre parent dont les revenus sont stables. Et en cas de garde alternée est ce que le parent aux revenus stables peut facilement déménager, l'autre parent étant alors obligé de suivre?rnMerci pour les réponses.

Par **cocotte1003**, le **08/03/2013 à 19:42**

Bonjour, en cs de désaccord des parents, le juge prend sa décision en fonction de l'intérêt de l'enfant (stabilité de leur vie, temps à leur accorder....). Des horaires de vie stables sont plus importantes que des revenus stables.rnLa garde alternée est possible si les parents n'habitent pas trop loin car l'enfant doit pouvoir, en autre, aller toujours dans la meme école. en cs de déménagement, il faut ressaisir le tribunal pour revoir les modalités de arde, cordialement